

le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) lui pose une question?

L'hon. M. MacEachen: Bien sûr, monsieur l'Orateur, mais je ne sais pas si je vais y répondre.

M. Nowlan: Je suis persuadé qu'il n'y répondra pas, mais je tiens à la poser. Dans son discours enlevé, il a dit que le gouvernement travailliste en Grande-Bretagne avait apporté des changements à la règle relative à un jour et deux heures. Le gouvernement a-t-il recouru à la clôture?

L'hon. M. MacEachen: A propos de la clôture, les deux partis ont compris la nécessité de faire progresser les travaux du Parlement en Grande-Bretagne. Ils ont lutté et ont voté. Ils n'ont pas eu à appliquer la clôture.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. MacEachen: Je précise ce point: je ne sais pas s'il existe une façon à la Chambre des communes britannique d'appliquer la clôture comme ici. J'ignore s'il existe une telle disposition là-bas.

M. Baldwin: Peut-être le ministre acceptera-t-il de répondre à une autre question. N'est-ce pas un fait que les partis se sont entendus pour limiter la durée du débat par les moyens ordinaires?

L'hon. M. MacEachen: S'ils ont recouru aux moyens ordinaires, pourquoi auraient-ils eu un débat à la Chambre? Le député se souvient qu'en décembre dernier, il a proposé une motion semblable qui a été décidée par la majorité. L'opposition en Grande-Bretagne n'a pas voulu accepter le nouveau Règlement et la motion a été mise aux voix. C'est ce que nous devrions faire maintenant.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous esquiviez la question.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'espère que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) ne m'en voudra pas de lui rappeler que nous sommes censés étudier à présent un rappel au Règlement, en conformité de l'article 51. J'ai de plus en plus l'impression, après avoir écouté discours après discours, que le rappel au Règlement a été perdu de vue.

L'hon. M. Stanfield: Quelque chose a sûrement été perdu.

[M. l'Orateur.]

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer le plaidoyer que le chef de l'opposition (M. Stanfield) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) vous ont adressé en vertu de l'article 51 du Règlement. Je voudrais aussi féliciter le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) d'avoir prononcé une harangue de 20 minutes sans mentionner ce rappel au Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Lorsque le gouvernement a des ennuis, il va chercher le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, dans son coin, l'époussette et lui confie le rôle d'exécuteur des hautes œuvres.

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le gouvernement peut maintenant le remettre dans son coin obscur, jusqu'à ce que se présentent d'autres difficultés; ce ne sera pas long.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): En fait, c'est heureux pour le ministre que le gouvernement ait parfois des difficultés, parce qu'alors le premier ministre (M. Trudeau) pense à lui, ce qu'il n'a pas fait depuis quel temps.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne vois pas beaucoup le lien entre les commentaires du député et l'article 51 du Règlement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je comprends votre inquiétude, mais je signale que le ministre dans ses propos qui portaient soi-disant sur le rappel au Règlement, a montré l'arrogance du Cabinet. Il a commencé par dire que le député de Winnipeg-Nord-Centre et le chef de l'opposition n'avaient pas le droit de parler. Cette remarque ne visait pas seulement les deux représentants, mais vous aussi, absolument, monsieur l'Orateur. Après tout, vous dirigez toujours les affaires de la Chambre, n'en déplaise au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Si vous avez besoin de directives sur la façon de diriger nos débats, vous devriez sans aucun doute chercher quelqu'un de plus compétent